

COMMUNIQUE DE PRESSE

Objet : démission du poste d'adjoint à la transition énergétique, au développement durable, et à la participation citoyenne et de conseiller municipal

En mars 2020 la liste *Treillières en Action* menée par Alain Royer et dont je faisais partie, remportait les élections municipales dans un contexte bien particulier puisque ce sont seulement 25% des Treilliéraines et Treilliérains qui nous ont fait confiance pour mener une politique de rassemblement au service de tous les habitants.

Nous avons été élus sur un programme ambitieux au service des habitants qui faisait de la transition énergétique, du développement durable et de la participation citoyenne un axe fort de l'action de notre majorité.

Conformément à mon souhait formulé auprès de M. le Maire et de sa Première Adjointe de l'époque lors de notre campagne, j'ai pris mes fonctions de conseiller municipal dans le contexte de la Covid-19, avec la bienveillance des services et des élus en charge des commissions auxquelles je participais. Ainsi, lors de ces premiers mois, j'ai pu constater la compétence de nos services à assurer le meilleur fonctionnement de la collectivité, dans l'intérêt de la population afin que la crise sanitaire soit la moins impactante possible.

Durant ces premiers mois, j'ai pu découvrir le rôle de conseiller municipal en participant activement à la commission « Enfance » et au comité de pilotage « Développement durable ». Ce fut une façon de comprendre le fonctionnement de notre commune et de réfléchir à ma possible contribution à ce que je pensais alors être un collectif.

Les semaines sont passées, l'été aussi et les premières désillusions sont arrivées. Le mois d'octobre est passé par là - avec la démission de plusieurs adjoints - et il m'a alors été proposé de prendre une part plus grande à l'action communale en devenant, à mon tour, adjoint au maire. C'est le 9 novembre 2021, que le conseil municipal m'a élu adjoint et que M. le Maire m'a confié une délégation que je pensais être au cœur de l'action de notre majorité et en cohérence avec notre engagement de campagne : la transition énergétique, le développement durable et la participation citoyenne.

Je remercie d'ailleurs mes collègues de m'avoir permis de porter une telle délégation, résolument tournée vers les citoyens de Treillières, ceux d'aujourd'hui et de demain.

Les premiers dossiers que j'ai alors dû porter étaient : la réhabilitation du Bossin, et le contentieux sur l'hippodrome du Pigeon Blanc.

Pour porter avec force et conviction ces dossiers sensibles pour notre commune, il me fallait de la visibilité et surtout de la transparence de la part des différents protagonistes, des éléments que je n'ai pas obtenus.

Le dossier de l'hippodrome qui porte sur le remblaiement illégal d'une zone humide et le détournement d'un cours d'eau est un parfait exemple du manque de transparence.

Je me suis retrouvé en difficulté par le manque de cohérence entre les informations transmises par les trois protagonistes et les constats de la Préfecture. Ces constats ont été intégrés dans un arrêté de mise en demeure, en date du 22 janvier 2021. Dans ce dossier tripartite, la commune se retrouve citée pas moins de 17 fois et le Maire est mis en accusation en qualité de responsable.

De par ma profession de scientifique, j'ai en moi l'envie d'agir avec passion, en cohérence avec des objectifs rationnels qui ont du sens, et dans un souci de transparence afin que le doute ne soit pas permis quant à la probité de l'action que je mène.

Ainsi, malheureusement dans ce contexte, il m'est impossible de réussir à répondre aux attentes de la DREAL et de la sous-préfecture. En effet, la seule bonne volonté de l'entreprise Landais que je remercie pour son implication, ne permet pas de régler ce litige qui date de plusieurs années. Celui-ci aurait d'ailleurs dû être évité, en s'assurant, au préalable de la faisabilité de cet hippodrome, conformément aux règles d'urbanisme et au respect de la loi sur l'eau. Il aurait alors été plus opportun de considérer également les différentes alertes des services de l'époque.

Le dossier du Bossin présente une problématique totalement différente puisqu'il est le reflet de l'inaction de toutes et tous durant plusieurs décennies, et surtout de la méconnaissance des impacts délétères sur l'environnement de ce type de lieu.

Après plusieurs mois de travail, d'études et de réunions, je pense raisonnablement que les élus ont désormais à disposition les outils pour identifier une solution pérenne. J'en profite pour saluer mes collègues élus de la majorité comme de l'opposition et tiens à témoigner de l'excellent travail de nos services pour m'avoir permis de mener à bien un projet ayant du sens et qui surtout permettra aux futures générations de se dire que leurs élus ont su, pour une fois, se fédérer pour le bien commun.

Dans le même temps, il m'a fallu inventer un nouveau mode de conception de projets, fondés sur la concertation citoyenne. Celle-ci était initialement placée au cœur de notre action et de nos projets du mandat.

Concertation c'est avant tout se garantir de fédérer le plus grand nombre (riverains, usagers, commerçants,...) et garantir la bonne gestion des deniers publics et du bien commun. En aucun cas il ne s'agit d'une perte de temps, bien au contraire, la concertation permet d'emmener les élus, les citoyens et les services sur des projets ayant du sens.

Pour autant, aujourd'hui, certains projets à forte connotation citoyenne ne font pas l'objet d'une volonté politique de vraie concertation, ce qui me pose un problème de cohérence et de sens.

Il en est ainsi du réaménagement de la place du marché puisque ce projet semble réfléchi en fonction de projets d'aménagements privés et non dans le sens de l'intérêt général. La réunification des places du Champ de Foire et de la Liberté, devrait plutôt constituer un aménagement stratégique pour la commune et devrait être travaillée avec les habitants pour qu'ils se l'approprient pleinement.

Je ne peux m'empêcher de penser que certains élus n'ont pas compris les enjeux de la concertation ; alors même qu'elle est un moyen de mener notre programme dans la sérénité, avec tous les acteurs de notre commune.

En revanche, compte-tenu du travail déjà effectué avec les services, je suis convaincu que le projet de concertation à la Ménardais permettra d'objectiver les besoins et de mener un projet d'aménagement cohérent.

Enfin, en mars dernier j'ai proposé aux élus de Treillières de mener une politique courageuse sur le thème de la transition énergétique.

Ma réflexion avait pour objectif de permettre à la commune de se doter de moyens pour atteindre des objectifs environnementaux ambitieux pour Treillières. Investir pour mieux se projeter pour l'avenir. Or les moyens alloués à ma délégation dans le cadre de notre PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) sont clairement sous-dimensionnés. Un tel désintérêt pour les questions de transition énergétique m'a amené à devoir porter l'échec que constitue le départ d'un agent très qualifié, à cause du manque de moyens, de volonté, et d'ambitions de la part des élus de la majorité.

Dans le même temps, on m'indiquait pourtant que ma délégation était une délégation majeure. Majeure... mais sans aucun moyen !

Mon souci du collectif m'amène donc à présenter à M. le Sous-Préfet, en ce jour du 03 juillet 2021, ma démission de mes fonctions d'adjoint à la transition énergétique, au développement durable, et à la participation citoyenne ainsi que de conseiller municipal.

Je tiens à remercier mes collègues élus qui m'ont fait confiance et les invite, afin de mener leur mandat à terme, à réinventer leur relation avec les services. Je ne peux m'empêcher de relier le malaise que j'ai perçu chez les agents à la défiance que l'équipe municipale éprouve à leur égard. Et pourtant sans eux nous ne pouvons rien réaliser, sans eux nous ne pourrions rien faire.

Jérôme AMIAUD

Treillières, le 3 juillet 2021